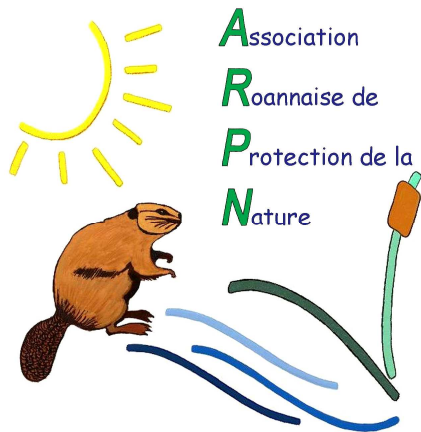




Le Castor Roannais





SOMMAIRE

Actualités de l'ARPN	P.1
La Pulsatille rouge par G. Defosse	P.2
Le Rhins, affluent de la Loire par J. Lépine et S. Montchalain	P.3
L'aurore par G. Defosse	P.5
Plan départemental d'élimination des déchets Par B. Barriquand	P.6
Agenda	P.7

EDITO

Et si on parlait véritablement de Protection de la Nature!

Depuis toujours, le fondement de sociétés humaines est basé sur l'exploitation des richesses de leur territoire. Les moyens techniques actuels, la démographie galopante... ont fait que l'économie mondialisée est devenue prédatrice des ressources à une tout autre échelle. D'une nature omniprésente, on en est arrivé à sa rareté dans beaucoup de pays notamment en Europe. La fragmentation des milieux, puis leur disparition résultent de cette logique économique.

Initialement, le concept de protection de la nature avait pour but de protéger des territoires emblématiques ou des espèces rares à travers des outils comme parcs nationaux, réserves naturelles ou biologiques... Cette protection à l'ancienne diront certains, mais néanmoins de plus en plus nécessaire exprime cependant ses limites et ne suffit plus à sauvegarder la nature. Pour remédier à cette situation, il a fallu envisager de nouvelles stratégies.

L'évolution des démarches est ainsi passée de la protection stricto-sensu à la notion de gestion des territoires et sans doute un peu trop ?

Le concept de **réseau écologique** comme Natura 2000 repose sur une gestion de zones de dimensions beaucoup plus larges, mais n'intéresse encore que les milieux exceptionnels ou le territoire d'espèces patrimoniales.

Plus récemment et enfin, la notion de **trame verte ou bleue** qui regroupe les grands ensembles naturels, les espaces naturels remarquables et les continuités écologiques, ajoute la notion de corridor écologique. L'objectif de ces trames est d'assurer la survie de toute la nature et particulièrement ce qu'on appelle désormais la nature ordinaire. Leur fonction principale est de créer des échanges entre les populations à travers un maillage du territoire pour éviter que l'effet d'isolement dû à une fragmentation de plus en plus importante des milieux n'aboutisse à une extinction des espèces.

Nous avons 2 espoirs : que le vote définitif des lois Grenelle, juste après les élections de mars, affirme le caractère d'« opposabilité » de ces trames aux projets nocifs pour l'environnement et, au niveau local, que ce soit l'occasion notamment de créer les premières zones véritablement protégées comme cœur de celles-ci.

Guy Defosse

FREQUENCE GRENOUILLE

Conjointement avec la LPO et Madeleine Environnement, l'ARPN participe à l'opération nationale Fréquence grenouille. Ce programme consiste à mettre en place sur des tronçons de route prédéfinis, des filets de protection et des seaux de récupérations. De ce fait, les amphibiens, qui quittent leur site d'hivernage pour aller se reproduire de l'autre côté de la route, se retrouvent bloqués par ces filets et tombent dans les seaux.

Chaque seau est relevé quotidiennement, les batraciens présents sont identifiés et relâchés de l'autre côté de la route. Cette action se déroule près du barrage de la Tache, sur la route départementale D41.

Si vous souhaitez participer à cette action et nous accompagner lors des relevés, n'hésitez-pas à nous contacter!

Nos prochaines périodes de relevés sont du 29 mars au 11 avril inclus!



Salamandre tachetée

POLLUTION AUX PCB DES EAUX DU CANAL DE ROANNE A DIGOIN.



Carton rouge

Dernièrement le préfet de la Loire a pris un arrêté interdisant la consommation et la commercialisation de tous les poissons pêchés dans le canal de Roanne à Digoin sur la partie située dans le département de la Loire.

Décision prise à la suite des résultats des analyses qui montrent que chez les poissons gras, comme les anguilles, des concentrations en PCB très élevées, jusqu'à vingt fois supérieures aux normes admises.

Déjà en juillet 2009, le préfet de la Loire avait pris un arrêté dans le même sens pour la Loire, le barrage de Villerest (cette retenue étant par ailleurs polluée par le mercure).

Dérivés chimiques chlorés connus aussi sous le nom de pyralène, les PCB sont des contaminants environnementaux liés à l'activité humaine, en particulier aux activités industrielles (transformateurs électriques...). Or les molécules de PCB sont très stables et donc ne se dégradent que très peu dans le temps.

Peu solubles dans l'eau, elles se concentrent dans les sédiments et sont mangées par les poissons de vase (anguille, brème commune...) et se fixent dans leur graisse. Puis elles se retrouvent en haut de la chaîne alimentaire dans les espèces carnassières (brochet, sandre, silure) et bien sûr chez l'homme.

D'un point de vue sanitaire, les PCB jouent un rôle de promoteurs dans les processus cancérogènes. Certains cancers comme les lymphomes, des cancers du sein et de la prostate leur seraient imputables, mais les PCB provoqueraient aussi des problèmes de fertilité, de croissance, et une détérioration du système immunitaire....

**LA PULSATILLE
ROUGE (*Pulsatilla rubra*
Delabre)**



Dans le secteur des gorges aval de la Loire ou sur les Monts de la Madeleine, de la fin mars à la fin avril selon l'altitude, fleurit la belle Pulsatille rouge, une plante inféodée aux pâturages et coteaux secs.

Classée dans la famille des Renonculacées comme les anémones parmi lesquelles elle fut anciennement rangée, elle est protégée en région Rhône-Alpes. Chez nous, sa rareté aurait dû engendrer des mesures particulières pour protéger les stations où on la trouve encore.

Les Pulsatilles sont des plantes vivaces à pilosité abondante.

Elles se caractérisent par le nombre de sépales (presque toujours 6), leurs fruits plumeux et leur souche épaisse non tubéreuse.

En ce qui concerne la Pulsatille rouge, les feuilles

basales au limbe, profondément multipenné lui confèrent une apparence palmatiséquée (en forme de feuille de palmier).

D'abord dressées, les fleurs s'inclinent ensuite pour prendre un aspect penché en forme de cloche.

De 10 à 25 cm de haut, les fleurs sont en général solitaires et sont composées principalement de six sépales pétaloïdes de couleur bordeaux entourant un bouquet d'étamines d'un beau jaune orangé (anthères).

Elles fructifient en produisant un nombre relativement important d'akènes plumeux (fruit sec à graine unique) terminés par une longue plume soyeuse (style) qui persiste longtemps après la fructification.

Toutes les parties de la plante sont toxiques et peu-

vent entraîner de graves troubles cardiaques si on les ingère.

Cependant beaucoup de botanistes ne la considèrent pas comme une espèce à part entière.

En effet elle ne diffère pratiquement que par sa couleur et sa taille de la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*).

Remarques : L'association se donne pour objectif de recenser les stations de cette plante. Aussi si vous en connaissez une ou plusieurs, merci de nous les indiquer à notre adresse mail : arpn@free.fr

G. Defosse



LE RHINS, AFFLUENT DE LA LOIRE!

Affluent direct de la Loire, cette rivière prend sa source dans les Monts du Beaujolais à Ranchal (69). Après une vingtaine de communes traversées dans les départements du Rhône et de la Loire et près de 60 kilomètres parcourus, le Rhins finit sa course à Roanne.

Carte d'identité

Nom : Rhins
Longueur : 59,7 km
Superficie du bassin versant : 427 km²
Débit moyen: 5,25 m³/s

Le Rhins est alimenté par les fortes précipitations en amont (Haut-Beaujolais), c'est pourquoi son débit qui peut être assez abondant, présente d'assez fortes fluctuations saisonnières, avec des hautes-eaux en hiver et au printemps.

Les crues peuvent donc être assez conséquentes malgré l'étroitesse du bassin versant. Par exemple, lors d'une crue le 1^{er} mai 1983, il a été mesuré un débit de 239m³/s à St Cyr de Favières. Plus récemment, le Rhins a subi deux grosses crues, une cinquantennale en 2003 et une trentennale en 2005.

Historiquement, le Rhins a largement contribué au développement

économique de sa vallée. De nombreux ateliers de textiles, des scieries, des moulins ont longtemps utilisé l'énergie hydraulique pour leurs activités. Celles-ci ont aujourd'hui en partie disparu ; malheureusement, elles ont laissé une mauvaise qualité des eaux à cause notamment des nombreux rejets de substances toxiques, dans le lit même de la rivière. Cela a été le cas par exemple des teintureries en tête de bassin sur la Trambouze (affluent direct). A cela s'ajoutent les nombreux seuils et petits barrages qui ont été construits dans le lit de la rivière (on en compte près de 170 sur le Rhins et ses affluents principaux, le Rhodon et le Trambouzan) et qui empêchent désormais la libre circulation des poissons. C'est donc pourquoi, de part son écologie, on ne peut pas dire que le Rhins

soit un modèle de rivière préservée. Comme nous l'avons vu, son histoire recèle des épisodes plutôt sombres qui récemment encore ont contribué au mauvais état biologique du cours d'eau et de sa ripisylve.

Cependant, quelques petits affluents ont été peu dégradés et disposent encore d'une richesse écologique remarquable. C'est le cas par exemple du ruisseau de la goutte d'Ivra, sur la commune de Pradines, qui abrite une population relictuelle d'écrevisse à pattes blanches, mais aussi la présence du sonneur à ventre jaune et du péloodyte ponctué.

De plus, notre emblématique castor remonte le Rhins jusqu'à Régny où il se permet même de grignoter les dernières cultures de peupliers en s'attirant les foudres de leur propriétaire !



Le Rhins à Régny

Par ailleurs, le Rhins dispose d'une faune piscicole assez diversifiée, il est classé en catégorie 1 en tête de bassin, c'est-à-dire que le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (truite, omble chevalier, ombre commun) souvent appelé « rivière à truites ». Dans sa partie aval, il est classé en catégorie 2, c'est-à-dire que sur ce linéaire, le peuplement piscicole est constitué essentiellement de poissons blancs (cyprinidés) et de carnassiers (brochet, sandre et perche). On y trouve aussi quelques « poissons » migrateurs comme la lamproie de Planer.

La vallée du Rhins n'échappe pas à la problématique des espèces envahissantes, on retrouve en effet sur ses berges le robinier faux-acacia, les renouées, ou bien encore l'ambrosie plus en aval. Mais aussi le ragondin et l'écrevisse de Louisiane qui fut introduite dans cette rivière dans les années 70 par les propriétaires d'un élevage sur la commune de Fourneau qui fermant ses portes, déversa une partie de son « cheptel » dans les eaux du Gand. L'écrevisse américaine étant une espèce bien moins sensible à la pollution que sa cousine européenne, elle s'adapte donc plus facilement à ce cours d'eau d'une qualité



Le sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)

biologique moyenne.

Enfin, comme la plupart des cours d'eau français, le Rhins fait partie d'un contrat de rivière, instrument d'intervention qui permet de gérer le cours d'eau à l'échelle de son bassin versant. Le premier fut signé en 1992 (Rhins-Trambouze), le second est en cours d'élaboration, il sera géré par le très prochain SYRRTA (Syndicat mixte du Rhins Rhodon Trambouzan et de ses affluents).

Ce processus contractuel entre les collectivités locales et les pouvoirs publics permet d'élaborer des études et de mettre en œuvre des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de préservation du milieu aquatique (reboisement de la ripisylve, enlèvement de seuil ...) S'ajoute à cela la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), réglementation eu-

ropéenne qui a comme objectif pour 2015, le « bon état écologique » des milieux aquatiques et du bassin versant.

La renaturation de cette rivière est donc en bonne voie !

J. Lépine et S. Montchalin

L'AURORE

Anthocharis cardamines

D'allure délicate, ce papillon de la famille des piérides est tout un symbole.

En effet le lumineux rouge orangé qu'il affiche à l'apex des ailes antérieures symbolise à la fois la renaissance quotidienne du soleil et le renouveau de la nature au printemps (au même titre que l'hirondelle), même s'il n'est pas le premier papillon à apparaître en début d'année. Seul le mâle arbore cette coloration, la couleur de la femelle a une dominante blanche et pour cela peut être confondue avec d'autres espèces de piérides. Sa période de vol débute dès le mois de mars et son envergure n'atteint pas les 50mm.

Le dessous des ailes postérieures est aussi remarquable par les dessins chamarrés de blanc et de vert foncé (dessins visibles aussi du dessus par transparence). Ces dessins procurent ainsi au papillon un camouflage efficace contre ses prédateurs lorsque les ailes sont repliées.

La femelle pond isolément les œufs sur diverses brassicacées (*crucifères*) sauvages (*Alliaria*, *Arabis*, *Thlaspi*, *Cardamine* ..) dont la chenille se nourrit par la suite.



Pour se rendre moins vulnérable et ainsi se fondre dans son environnement, la chenille adopte à la fois des couleurs homochromiques (couleur du milieu) et des couleurs disruptives : en effet le contraste entre le dos vert piqueté de points sombres et les côtés blancs rompt sa forme et estompent les contours de la chenille.

La chenille se transforme ensuite en une chrysalide à la forme bien spécifique dite en épine. Elle passe l'hiver sous cet état fixée par exemple sur les tiges des plantes sèches.....

Ses habitats sont les prairies, les friches, les lisières, les clairières....

Actuellement commun dans nos campagnes, l'Aurore est un représentant de tous ces papillons de jour qui dépendent des plantes herbacées caractéristiques de ces milieux ouverts. -

-Pour cela, il est donc un indicateur de bonne santé des écosystèmes.

Pour ne citer que le département de la Loire, sur environ 133 espèces répertoriées de papillons diurnes, il y en a environ 110 que l'on trouve majoritairement dans les prairies. D'où l'importance de prendre en compte, dans la gestion des territoires, ces espèces et leurs cycles vitaux.

Les méthodes actuelles - notamment le gyrobroyage tel qu'il est appliqué - provoquent une diminution drastique de leurs populations, ce qui a un effet important se répercutant sur toute la chaîne alimentaire. Ceci vient se surajouter aux effets des produits phytosanitaires tels les insecticides et autres molécules chimiques.

G. Defosse

Plan Départemental d'Élimination des Déchets : AVANCEE OU RECU LADE?

La gestion des déchets est un sujet essentiel pour la protection de l'environnement.

Du 11 janvier au 12 février a eu lieu une enquête publique en vue de définir le 3ème Plan Départemental d'Élimination des Déchets et Assimilés.

A cette occasion l'A.R.P.N. a déposé un courrier de 4 pages dans lequel sont développées nos propositions, remarques positives ou négatives.

Elles tournent autour de 4 objectifs principaux:

- Informer, éduquer, responsabiliser le citoyen, à l'école, chez lui, dans son activité professionnelle.

- Réduire la production de déchets (attitude quotidienne, éco-conception....)

- Réutiliser, trier, valoriser le maximum de produits.

- Enfouir le minimum de déchets ultimes en ayant retiré toutes les matières toxiques.

Le nouveau plan qui devrait être adopté avant la fin de l'année reprend globalement la majeure partie de ces idées, elles-mêmes inscrites dans la loi dite « Grenelle 1 ». Cependant les déclinaisons concrètes applicables à notre département, ne sont formulées que sous forme de vœux, sans échéancier précis et sans contraintes.

Ainsi, des déchetteries inscrites au plan de 1996 ne sont toujours pas réalisées!

La tarification incitative que nous réclamons depuis longtemps sur la poubelle grise (ordures non triées) et rendue obligatoire par la loi avant 2014, ne voit aucune déclinaison concrète pour sa mise en œuvre.

Comment atteindre les objectifs de valorisation du Grenelle 1 : taux de 35% en 2012 et 45% en 2015 pour les déchets ménagers et assimilés puisse qu'il n'y a rien de défini dans le document ?

- Pour le choix du mode de collecte on lit: « il est laissé libre à chaque collectivité »!

- Pour les taux de valorisation: « ils seront déterminés plus tard en fonction de chaque collectivité »!

Pour les déchets dits « assimilés » ou déchets industriels banaux, qui polluent en grand nombre les poubelles des collectivités, il est prévu de lancer une étude, au lieu de passer à l'action, en exigeant des filières pérennes de valorisation pour les professionnels. Un document qui demeure avec de belles intentions mais sans volonté pour les porter.

Mais celui-ci ne serait pas pire qu'avant si **deux éléments** rajoutés en dernière minute ne lui donnaient une tournure ambiguë :

- Le premier concerne la **limitation des transports**.

Dans les deux plans précédents de bonnes orientations étaient données limitant le transport des ordures résiduelles à moins de 70 km à l'intérieur des limites du département et programmant l'arrêt des importations de certains départements li-

mitrophes. Or dans le plan 2010, il est prévu de pouvoir transférer les déchets du roannais dans la décharge de Roche la Molière, ainsi la gestion de proximité tomberait.

- Le second concerne le **chiffre de référence de la production annuelle** de déchets dans le Roannais, pour y appliquer les 7% de réduction fixée par le Grenelle. Pour essayer d'être simple, on doit réduire l'enfouissement des déchets, or, à Mably l'activité de la décharge est passée de 79560 tonnes en 2007 à 61500 tonnes en 2009 (en raison de la crise économique). Si on se fonde, comme le fait le plan, sur les chiffres 2007 tous les objectifs de réduction à 2 et 5 ans sont déjà dépassés, il n'y a donc plus aucun effort à fournir ! Il faut donc prendre comme référence la production de 2009 afin de poursuivre la réduction.

En conclusion, il s'agit de rester particulièrement vigilant entre les effets d'annonce et la réalité. L'ARPN va continuer, au sein de la FRAPNA et avec la coordination départementale d'associations de proposer des mesures favorables à la protection de la nature, évolutions nécessaires pour les sociétés humaines d'aujourd'hui et de demain.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec l'association pour réfléchir sur ce vaste domaine des déchets.

Bruno Barriquand,
« délégué déchets »

NOUVEAU

Lors d'une sortie sur le terrain, venez découvrir le milieu et le mode de vie du castor, vous aurez alors peut-être la chance de l'apercevoir.

Sur RDV au 04 77 78 09 27 (après 20h)

Tarif: gratuit pour les adhérents 5€ pour les non-adhérents

Dimanche 25 avril**Chants d'oiseaux en forêt de Lespinasse**

Lors de cette sortie, vous vous initiez à l'identification des chants et cris d'oiseaux, accompagnée par un ornithologue confirmé. Vous découvrirez alors la richesse et la grande diversité de leurs vocalises.

RDV Place de l'église de Noailly à 9H30

Vendredi 2 avril**Réunion mensuelle du Conseil d'administration**

Ouvertes à tous, ces réunions sont l'occasion de discuter de l'actualité environnementale du Roannais et des actions à faire par l'association.

RDV 20H15 au local de l'association

Crédits photos: Guy DEFOSSE (p 1-2-5) ; Sonia MONTCHALIN (p 3 et 4).

POUR NOUS CONTACTER

ARPN
5 avenue Carnot 42 300 Roanne
04 77 78 04 20
arpn@free.fr

SITE INTERNET :

<http://arpn.free.fr/>

Dimanche 23 mai**Le Damier de la succise**

Le printemps est arrivé avec son lot de fleurs et d'insectes multicolores, tel que le damier de la succise. Ce papillon protégé se rencontre notamment près de la forêt de Lespinasse où il virvolte autour de sa plante préférée : la succise des prés. Lors de cette après-midi, venez découvrir cette espèce patrimoniale et la nature en général.

RDV Place des Mariniers à Roanne à 13H30 ou au Grand couvert de Lespinasse à 14H00

